

34251 Code INSEE	Commune de St Etienne de Gourgas - Budget Eau Service	DM 2020
---------------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre 0 Pour 11	
Date de convocation :	20/11/2020

L'an deux mille vingt, le 27 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire.

Objet : Création article 673 pour annuler des titres sur exercices antérieurs (avant transfert du budget M49)

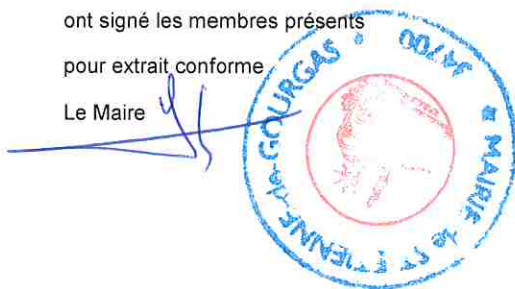
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	200,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	200,00 €	
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		200,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		200,00 €

Signataires :

Certifié exécutoire par Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/11/2020 et de la publication le 30/11/2020.

A Saint-Etienne de Gourgas, le 27/11/2020.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire



34251 Code INSEE	Commune de St Etienne de Gourgas - Budget Eau Service	DM 2020
---------------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre 0 Pour 11	
Date de convocation :	20/11/2020

L'an deux mille vingt, le 27 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire.

Objet : Créditer l'article 1641 (capital emprunt) pour couvrir la dernière échéance sur le budget M49

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euro		40,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		40,00 €
D 21561 : Service de distribution d'eau	40,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40,00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/11/2020 et de la publication le 30/11/2020.

A Saint-Etienne de Gourgas, le 27/11/2020.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



Séance du 27 novembre 2020

Nombres de Membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 20 novembre 2020 Date de l'affichage : 20 novembre 2020 Objet de la délibération : Règlement cimetière	L'an deux mille vingt et le vingt-sept novembre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire
---	--

Présents : Mesdames BATACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, LE DROGO Didier, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, PRADEILLE Jean-Philippe
Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle que le cimetière communal est situé chemin des piochs, et se compose de deux parties, l'ancien d'un côté et le nouveau de l'autre, ainsi que d'un columbarium.

Il y a lieu d'approuver un règlement visant à encadrer la gestion du cimetière et de son columbarium : Droit à l'inhumation, affectation des concessions, travaux sur monument funéraire, etc...

Par ailleurs, les concessions perpétuelles seront remplacées (hors partie supérieure du nouveau cimetière) par des concessions de 30 et 50 ans renouvelables.

Après un consensus sur les articles réglementaires proposés, **le Conseil Municipal valide la mise en place de ce règlement intérieur pour la gestion du cimetière communal et de son columbarium.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : Monsieur Jean-Luc REQUI



Séance du 27 novembre 2020

Nombres de Membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 20 novembre 2020 Date de l'affichage : 20 novembre 2020 Objet de la délibération : Concessions nouveau cimetière : tarifs 2021	L'an deux mille vingt et le vingt-sept novembre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire
---	--

Présents : Mesdames BATACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, LE DROGO Didier, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, PRADEILLE Jean-Philippe
Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 novembre 2019 qui fixait les durées et tarifs des concessions et des cases cinéraires du columbarium du nouveau cimetière, pour l'année 2020.

Tarifs 2020 :

Concessions :

Tarif 2020 pour les concessions de 30 ans : 100 Euros le M2

Tarif 2020 pour les concessions perpétuelles : 200 Euros le M2

Columbarium :

Tarif 2020 pour une case cinéraire de 30 ans (avec possibilité de déposer 4 urnes) : 250 Euros

Tarif 2020 pour une case cinéraire perpétuelle (avec possibilité de déposer 4 urnes) : 500 Euros

Conformément à la législation et au règlement du cimetière, Monsieur le Maire propose de remplacer les concessions et les cases cinéraires perpétuelles par des concessions d'une période allant de 30 ans à 50 ans, renouvelable.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide la tarification suivante pour l'année 2021,

Tarifs 2021 :

Concessions :

Tarif 2021 pour les concessions de 30 ans : 100 Euros le M2

Tarif 2021 pour les concessions de 50 ans: 200 Euros le M2

Columbarium :

Tarif 2021 pour une case cinéraire de 30 ans (avec possibilité de déposer 4 urnes) : 250 Euros

Tarif 2021 pour une case cinéraire de 50 ans (avec possibilité de déposer 4 urnes) : 500 Euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : Monsieur Jean-Luc REQUI



Séance du 27 novembre 2020

Nombres de Membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 20 novembre 2020 Date de l'affichage : 20 novembre 2020 Objet de la délibération : Tarifs 2021 pour Les salles communales	L'an deux mille vingt et le vingt-sept novembre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire
---	--

Présents : Mesdames BATACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, LE DROGO Didier, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, PRADEILLE Jean-Philippe
Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la salle polyvalente sont inscrits dans l'article 4 du règlement intérieur, ils sont les suivants depuis décembre 2019 :

Tarifs 2020 Salle des Fêtes

- 1) Particuliers de la commune : Location 230 euros Caution 800 euros
- 2) Personnes extérieures à la commune : Location 500 euros Caution 800 euros

Tarifs 2020 Club House

Tarif unique de 100€ Caution 500€

Tarifs 2021

- 1) Particuliers de la commune : Location 230 euros Caution **800 euros**
- 2) Personnes extérieures à la commune : Location 500 euros Caution **800 euros**

Club House : Tarif unique de 100€ Caution 500€

Où l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal donne son accord pour le maintien de la tarification votée en décembre 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : Monsieur Jean-Luc REQUI



Séance du 27 novembre 2020

Nombres de Membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 20 novembre 2020 Date de l'affichage : 20 novembre 2020 Objet de la délibération : Dépenses d'Investissement M14 et M49 : Autorisation de paiement avant le vote du BP 2021	L'an deux mille vingt et le vingt-sept novembre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire
--	--

Présents : : Mesdames BÂTACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, LE DROGO Didier, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, PRADEILLE Jean-Philippe
Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant le paiement des factures d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2021.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, avant l'adoption du Budget Primitif 2021, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne de Gourgas autorise Monsieur le Maire à mandater les premières factures d'investissement, selon les modalités énoncées ci-dessus, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Monsieur Jean-Luc REQUI



Séance du 27 novembre 2020

Nombres de Membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 20 novembre 2020 Date de l'affichage : 20 novembre 2020 Objet de la délibération : Demande subvention DEPARTEMENT HP 2020	L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-sept novembre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire
Présents : Mesdames BATACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, LE DROGO Didier, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, PRADEILLE Jean-Philippe Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.	

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter, au titre du programme d'aide aux communes « voirie patrimoine » 2020 du Département, l'opération de réfection des trottoirs le long de la route départementale RD25.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 24 859.64 euros HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention au Département pour les travaux de remise en état des chemins communaux précités.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : Monsieur Jean-Luc REQUI



Séance du 27 novembre 2020

Nombres de Membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 20 novembre 2020 Date de l'affichage : 20 novembre 2020 Objet de la délibération : Demande subvention ETAT Esplanade	L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-sept novembre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire
---	---

Présents : Mesdames BATACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, LE DROGO Didier, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, PRADEILLE Jean-Philippe
Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat pour créer une esplanade en cœur de village.

Le projet comporte des dépenses d'enrochement, de réfection de façades, de clôtures, de mobiliers extérieurs dont des jeux pour enfants, d'entourage d'arbres et de sanitaires avec création d'un champ d'épandage.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 76 137.50 euros HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour la création d'une esplanade en cœur de village.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : Monsieur Jean-Luc REQUI



Séance du 27 novembre 2020

Nombres de Membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 20 novembre 2020 Date de l'affichage : 20 novembre 2020 Objet de la délibération : Projet ESPLANADE - Demande subvention DEPARTEMENT	L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-sept novembre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire
---	---

Présents : Mesdames BATACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, LE DROGO Didier, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, PRADEILLE Jean-Philippe
Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter une demande de subvention auprès du Département pour créer une esplanade en cœur de village.

Le projet comporte des dépenses d'enrochement, de réfection de façades, de clôtures, de mobiliers extérieurs dont des jeux pour enfants, d'entourage d'arbres et de sanitaires avec création d'un champ d'épandage.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 76 137.50 euros HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention au Département pour la création d'une esplanade en cœur de village.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : Monsieur Jean-Luc REQUI



Séance du 27 novembre 2020

Nombres de Membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 20 novembre 2020 Date de l'affichage : 20 novembre 2020 Objet de la délibération : Demande subvention REGION	L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-sept novembre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire
Présents : Mesdames BATACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, LE DROGO Didier, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, PRADEILLE Jean-Philippe Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.	

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter une demande de subvention auprès de la Région pour créer une esplanade en cœur de village.

Le projet comporte des dépenses d'enrochement, de réfection de façades, de clôtures, de mobiliers extérieurs dont des jeux pour enfants, d'entourage d'arbres et de sanitaires avec création d'un champ d'épandage.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 76 137.50 euros HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région pour la création d'une esplanade en cœur de village.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : Monsieur Jean-Luc REQUI



Séance du 27 novembre 2020

Nombres de Membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 20 novembre 2020 Date de l'affichage : 20 novembre 2020 Objet de la délibération : Participation intempéries Alpes Maritimes	L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-sept novembre à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc REQUI, Maire
Présents : Mesdames BATACHE Carmen, JIBAUD Anne-Marie, BOUSQUET Elisa, Messieurs REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, GRIMAL Christian, CORROCHANO Roger, LE DROGO Didier, BOUSQUET Julien, PASTOR Robert, PRADEILLE Jean-Philippe Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les intempéries dévastatrices du mois d'octobre 2020 dans les Alpes Maritimes.

L'Association des Maires du Département de l'Hérault a décidé de faire appel à la solidarité aux communes de l'Hérault.

Monsieur le Maire propose de verser une contribution de 500 euros en réponse à cet appel.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la participation de 500 euros à verser à l'AMF34 au titre des intempéries dévastatrices qui ont touché les Alpes Maritimes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : Monsieur Jean-Luc REQUI

